Les LOGES en JOSAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CM-2026-042
Séance du2 juillet 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Décision Modificative n° 1

Nombre de conseillers

En exercice	: 19
Présents	: 14
Représentés	: 04
Absent excusé	: 01
Votants	: 18

Date de la convocation : 26 juin 2026.
Date d'affichage de la convocation : 26 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures trente ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 juin 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Odile CONROY – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – MM Olivier LUCAS – Christian-Pierre BELIN – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Xavier MAHE – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
MME Arlette PEYTOUR **ayant donné pouvoir à** MME Nicole MARCHAIS
MME Kahina ANDRADE **ayant donné pouvoir à** M Xavier MAHE
M François DELMAIRE **ayant donné pouvoir à** MME Juliette GREGOIRE.
M Fabien ROUX **ayant donné pouvoir à** MME Odile CONROY.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :
MME Lyse-Marie CLISSON
Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Odime Conroy

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
La liste des délibérations a été affichée en mairie le 15 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 15 juillet 2026.
Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-078-217803436-20260702-2026044-BF

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants ;
VU la délibération n° CM-2026-006 du conseil municipal en date du 5 février 2026 adoptant le budget primitif de la commune ;
VU le budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau annexé pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune.

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première Adjointe au Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 annexée ;

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la règlementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 19
POUR	: 18
CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 15 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,

Odile Conroy

MAIRIE des LOGES-EN-JOSAS (Yvelines)

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2026
Application agréée E-legalite.com
78_DE-078-217803436-20260702-2026044-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

DM n° 1 2026

MAIRIE LES LOGES EN JOSAS - COMMUNE M14

INSEE 78343

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	25.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**25.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	25.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	**0.00 €**	**25.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	25.00 €	25.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**25.00 €**		**0.00 €**

(1) : compris les restes à réaliser

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-078-217803436-20260702-2026044-BF